

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 15 mars 2010 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents : messieurs Richard Marcotte, Jean-Luc Labrecque, Clermont Lévesque, Michel Lefebvre, Daniel L'Espérance, Frédéric Asselin, Stéphane Berthe, Donald Mailly, Normand Pagé et mesdames Marie-Josée Beaupré et Denise Paquette.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, et mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 février 2010
4. Liste des comptes à payer
5. Liste des chèques émis au mois de février 2010
6. Dépôt de la correspondance
7. Appui à Diabète Rive-Nord
8. Rapport du comité de transport
9. Demande de Coalition Transports Laval Lanaudière – Rencontre concernant le train de banlieue
10. Publicité - Carte OPUS
11. Travaux au terminus de Terrebonne
12. Impression et envoi postal de dépliants pour le service de transport adapté
13. Autorisation de paiement – Achat et livraison de quatre (4) boîtes de perception et installation de huit (8) boîtes de perception
14. Congrès de l'Union des transports adaptés du Québec (UTAQ)
15. Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ)
16. Assemblée des MRC de la FQM
17. Assises annuelles de l'UMQ
18. Renouvellement de l'inscription annuelle de monsieur Daniel Pilon et de madame Chantal Laliberté au Tableau des membres de l'Ordre des urbanistes du Québec

19. Renouvellement de l'inscription annuelle de madame Martine Baribeau au Tableau de l'Ordre des membres du Barreau du Québec
20. Renouvellement de l'adhésion de monsieur Réal Hévey à l'Association de Sécurité civile (ASCQ)
21. Prolongation du mandat de monsieur Mathieu Gaudette
22. Gala régional des Grands Prix du tourisme Desjardins de Lanaudière
23. Formation sur l'équité salariale
24. Autorisation de paiement à la Ville de Mascouche - Règlement d'emprunt numéro 119
25. Renouvellement des assurances générales
26. Publicité dans les journaux locaux – Sécurité incendie
27. Résolution afin de ratifier la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement numéro 97-29
28. Adoption du règlement #97-29 modifiant le règlement #97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de redéfinir le développement aux environs des secteurs Seigneurie Du Chêne à Mascouche et Angora à Terrebonne
29. Examen et approbation – Demande de conformité de la CPTAQ
30. Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1001-115 et 1001-116 de la Ville de Terrebonne
31. Rapport du Comité d'aménagement
32. Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCA tenue le 11 mars 2010
33. Conseil de l'Organisme de bassin versant des Mille-Îles (COBAMIL)
34. Demande de modification du parcours du circuit numéro 18
35. Période de questions
36. Clôture de la séance

7303-03-10 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

7304-03-10 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

ADOPTÉ

7305-03-10 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 février 2010

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 février 2010 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

7306-03-10 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 2 030 707,82\$ pour le mois de mars 2010 soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer mars 2010* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-017 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 030 707,82\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7307-03-10 Liste des chèques émis au mois de février 2010

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de février 2010 pour un montant de 1 491 594,23\$ soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Février 2010* »).

ADOPTÉ

7308-03-10 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Mars 2010* »).

ADOPTÉ

7309-03-10 Appui à Diabète Rive-Nord

CONSIDÉRANT QUE la région de Lanaudière est l'une des 17 régions administratives du Québec, reconnue comme tel depuis le 22 décembre 1987;

CONSIDÉRANT QUE le secteur de la santé y est sous la responsabilité de l'Agence de santé et de services sociaux de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE ladite Agence y opère sous deux volets, soit le volet Nord pour les MRC de Joliette, de d'Autray, de Matawinie, de Montcalm et la Réserve de la Manouane, et le volet Sud pour les MRC de L'Assomption et Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE tous les services de santé et de services sociaux des MRC de L'Assomption et les Moulins relèvent d'un sous-organisme connu sous le nom de Centre de santé et de services sociaux du Sud de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2005, le Centre hospitalier Pierre-Le Gardeur est localisé à Terrebonne dans la MRC Les Moulins et qu'ainsi, les Moulinois y ont facilement accès et ne sont plus enclins à fréquenter la Cité de la santé de Laval;

CONSIDÉRANT QU'il apparaît souhaitable que les diabétiques actuels et éventuels des MRC de L'Assomption et Les Moulins soient représentés par un seul organisme et que cet organisme soit lanaudois;

CONSIDÉRANT QUE Diabète Rive Nord est en mesure d'assumer cette représentativité sur tout le territoire du Sud de Lanaudière;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie l'organisme Diabète Rive Nord et demande à Diabète Québec de reconnaître la pleine et exclusive juridiction de Diabète Rive Nord sur tout le territoire des MRC de L'Assomption et Les Moulins, à compter du 1^{er} mai 2010.

QUE demande soit faite à Diabète Québec de déclarer que Diabète Rive Nord soit seul habilité à représenter les diabétiques actuels et éventuels qui habitent les MRC de L'Assomption et Les Moulins à compter du 1^{er} mai 2010.

ADOPTÉ

7310-03-10 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

7311-03-10 Demande de Coalition Transports Laval Lanaudière – Rencontre concernant le train de banlieue

CONSIDÉRANT QUE la Coalition Transports Laval Lanaudière a sollicité une rencontre avec les membres du conseil de la MRC suite à une lettre reçue le 24 février 2010;

CONSIDÉRANT l'annonce faite par la ministre des Transports, madame Julie

Boulet, le 15 février 2010, confirmant la réalisation du Train de l'Est pour une entrée en fonction en 2012;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins ne juge pas opportun de tenir la rencontre sollicitée par la coalition transports Laval Lanaudière.

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux maires des villes de Mascouche et Terrebonne, messieurs Richard Marcotte et Jean-Marc Robitaille, aux députés de Terrebonne et Masson, messieurs Mathieu Traversy et Guillaume Tremblay, à la ministre responsable des régions Laurentides-Lanaudière, madame, Michelle Courchesne, à la préfète de la MRC de l'Assomption, madame Chantal Deschamps, aux maires des villes de Repentigny, Charlemagne et l'Assomption.

ADOPTÉ

7312-03-10 Publicité - Carte OPUS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de transport recommandent au conseil d'autoriser une publicité pour annoncer l'implantation de la carte OPUS;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à réserver deux demi-pages, 4 couleurs process, soit une dans La Revue et une dans Le Trait d'Union au tarif de 835,00\$, excluant les taxes, pour La Revue et 725,00\$, excluant les taxes, pour Le Trait d'Union, et ce, pour annoncer l'implantation de la carte OPUS.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-018 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 560,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 « *Transport et communication – Publicité - information* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7313-03-10 Travaux au terminus de Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire effectuer des travaux de relocalisation d'un panneau d'acrylique fixé au plafond et d'installation d'un tiroir caisse existant au terminus de Terrebonne;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 10 mars 2010, présentée par monsieur François Pilon, ing., chargé de projet pour la firme l'Archevêque & Rivest, entrepreneur général, au montant de 402,40\$, incluant les taxes.

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les services de la firme l'Archevêque et Rivest, entrepreneur général, soient et sont retenus pour effectuer des travaux de relocalisation d'un panneau d'acrylique fixé au plafond et d'installation d'un tiroir caisse existant au terminus de Terrebonne, pour un montant de 402,40\$, incluant les taxes, le tout tel que décrit dans la soumission datée du 10 mars 2010, déposée par monsieur François Pilon, ing., chargé de projet pour la firme L'Archevêque et Rivest, entrepreneur général, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-019 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 402,40\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2370-721 « *Transport en commun – Infrastructure* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7314-03-10 Impression et envoi postal de dépliants pour le service de transport adapté

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a préparé un dépliant d'information pour le service de transport adapté;

CONSIDÉRANT la facture transmise par l'entreprise Copie AM, au montant de 653,55\$, incluant les taxes, pour l'impression de 2 000 exemplaires du dépliant;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir l'envoi postal de 1 407 exemplaires du dépliant, pour un montant de 801,99\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général soit et est autorisé à transmettre à l'entreprise Copie AM, la somme de 653,55\$, incluant les taxes, pour l'impression de 2 000 exemplaires du dépliant d'information pour le service de transport adapté et à transmettre 1 407 exemplaires dudit dépliant par la poste, pour un montant de 801,99\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de crédit n° 2010-020 émis par le trésorier au montant de 1 455,54\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2390-341 « *Transport adapté - Publicité, information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7315-03-10 Autorisation de paiement – Achat et livraison de quatre (4) boîtes de perception et installation de huit (8) boîtes de perception

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au CRT de Lanaudière d'entreprendre les démarches pour l'acquisition d'un système intégré pour la gestion du transport intelligent par autobus;

CONSIDÉRANT la facture # 937 transmise par le CRT de Lanaudière au montant de 53 185,74\$, incluant les taxes, représentant 35% du coût payable à l'achat de quatre (4) boîtes;

CONSIDÉRANT les frais de 60 783,68\$, incluant les taxes, représentant 40% du coût payable à la livraison de quatre (4) boîtes;

CONSIDÉRANT les frais de 15 195,88\$, incluant les taxes, représentant 5% du coût payable à l'installation de huit (8) boîtes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT de Lanaudière la somme de 129 165,53\$, incluant les taxes, sur présentation des factures.

QUE les membres du conseil demandent au CRT de Lanaudière d'acquitter les factures de ITSMAX sur réception de ladite somme.

ADOPTÉ

7316-03-10 Congrès de l'Union des transports adaptés du Québec (UTAQ)

CONSIDÉRANT la tenue du Congrès de l'Union des transports adaptés du Québec (UTAQ) qui aura lieu à Trois-Rivières, les 6 et 7 mai 2010;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE mesdames Danielle Messier, secrétaire-trésorière adjointe et Odette Quevillon, responsable du service de Transport adapté, soient et sont autorisées à participer au Congrès de l'Union des transports adaptés du Québec (UTAQ) qui aura lieu les 6 et 7 mai 2010, à l'Hôtel Delta de Trois-Rivières. Les dépenses inhérentes leur seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉ

7317-03-10 Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ)

CONSIDÉRANT la tenue du congrès annuel de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) qui aura lieu du 28 au 30 avril 2010, à Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) fête, cette année, son 25^e anniversaire;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE madame Chantal Laliberté, aménagiste, soit et est autorisée à assister au congrès annuel de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) qui aura lieu du 28 au 30 avril 2010, à Québec. Les dépenses inhérentes lui seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QU'une contribution de 100,00\$ pour la création d'un panier de produits régionaux qui sera offert lors du congrès soulignant le 25^e anniversaire de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-021 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 475,00\$, excluant les taxes, représentant les frais d'inscription, poste

budgétaire 2610-312 « *Aménagement et urbanisme – Congrès, colloque* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7318-03-10 Assemblée des MRC de la FQM

CONSIDÉRANT QUE la prochaine assemblée des MRC de la FQM aura lieu les 26 et 27 mai 2010, à Québec;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE monsieur Richard Marcotte, préfet suppléant, soit et est autorisé à représenter la MRC à l'assemblée des MRC de la FQM qui aura lieu les 26 et 27 mai 2010, à Québec. Les dépenses inhérentes lui seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-022 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 100,00\$, poste budgétaire 2110-312, « *Législation - congrès, colloques* », incluant les taxes, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7319-03-10 Assises annuelles de l'UMQ

CONSIDÉRANT QUE les assises annuelles de l'UMQ auront lieu les 13, 14 et 15 mai 2010, à Québec;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet et monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à assister aux assises annuelles de l'UMQ, à Québec. Les dépenses inhérentes leur seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-023 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 680,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 « *Législation - Congrès, colloques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7320-03-10 Renouvellement de l'inscription annuelle de monsieur Daniel Pilon et de madame Chantal Laliberté au Tableau des membres de l'Ordre des Urbanistes du Québec

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu le renouvellement de l'inscription annuelle de monsieur Daniel Pilon et de madame Chantal Laliberté au Tableau des membres de l'Ordre des Urbanistes du Québec;

Il est proposé par monsieur Daniel l'Espérance, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à l'Ordre des Urbanistes du Québec, les cotisations annuelles de monsieur Daniel Pilon et de madame Chantal Laliberté, au montant de 568,56\$ chacun, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-024 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 137,12\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2130-494 « *Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7321-03-10 Renouvellement de l'inscription annuelle de madame Martine Baribeau au Tableau de l'Ordre des membres du Barreau du Québec

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu le renouvellement de l'inscription annuelle de madame Martine Baribeau au Tableau de l'Ordre des membres du Barreau du Québec;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser au Barreau du Québec, la cotisation annuelle de madame Martine Baribeau, au montant de 2 235,39\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-025 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 235,39\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2130-494 « *Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7322-03-10 Renouvellement de l'adhésion de monsieur Réal Hévey à l'Association de Sécurité civile (ASCQ)

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu le renouvellement de l'adhésion de monsieur Réal Hévey à l'Association de Sécurité Civile du Québec (ASCQ);

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à l'Association de Sécurité Civile du Québec (ASCQ), un montant de 60,00\$ pour l'adhésion de monsieur Réal Hévey pour l'année 2010.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-026 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 60,00\$, poste budgétaire 2020-494 « *Sécurité publique – Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7323-03-10 Prolongation du mandat de monsieur Mathieu Gaudette

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins, par sa résolution numéro 7032-06-09, a engagé monsieur Mathieu Gaudette, à titre de ressource en aménagement du territoire, dans le cadre des démarches requises pour soumettre une demande à portée collective à la CPTAQ, (article 59 LPTAA) ainsi que pour l'élaboration d'une approche régionale permettant la mise en valeur du milieu et des activités agricoles de la MRC Les Moulins (agriculture périurbaine);

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins, par sa résolution numéro 7148-10-09, a prolongé ledit mandat jusqu'au 19 avril 2010;

CONSIDÉRANT l'ampleur du mandat, le conseil de la MRC Les Moulins souhaite prolonger le mandat de monsieur Mathieu Gaudette;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à prolonger le mandat de monsieur Mathieu Gaudette, à titre de ressource en aménagement du territoire, jusqu'au 15 septembre 2010, au salaire horaire de 18,36\$, jusqu'à concurrence de 34 heures par semaine.

ADOPTÉ

7324-03-10 Gala régional des Grands Prix du tourisme Desjardins de Lanaudière

CONSIDÉRANT la tenue du Gala régional des Grands Prix du tourisme Desjardins de Lanaudière qui aura lieu le mercredi 31 mars 2010, à Repentigny;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la MRC mandatent mesdames Marie-Josée Beaupré et Denise Paquette ainsi que monsieur Stéphane Berthe pour les représenter au Gala régional des Grands Prix du tourisme Desjardins de Lanaudière qui aura lieu le mercredi 31 mars 2010, à Repentigny. Les dépenses inhérentes leur seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-027 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 270,00, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 « *Législation - Congrès, colloques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7325-03-10 Formation sur l'équité salariale

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l'équité salariale*, le 28 mai 2009;

CONSIDÉRANT la tenue d'une session de formation sur les modifications de ladite loi;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE mesdames Danielle Messier, secrétaire-trésorière adjointe, et Martine Baribeau, greffière, soient et sont autorisées à assister à la formation sur l'équité salariale qui se tiendra à Montréal, le 25 mars 2010.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-028 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 645,00\$ par personne, excluant les taxes, poste budgétaire 2130-454 « *Administration – Formation* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie

intégrante.

ADOPTÉ

7326-03-10 Autorisation de paiement à la Ville de Mascouche - Règlement d'emprunt numéro 119

CONSIDÉRANT la réclamation détaillée numéro 6, datée du 4 mars 2010, transmise par la Ville de Mascouche à la MRC Les Moulins, au montant de 74 782,38\$, dans le cadre du règlement d'emprunt numéro 119 de la MRC;

CONSIDÉRANT l'article 9 de l'annexe « D » du règlement numéro 119 de la MRC Les Moulins, stipulant que la Ville de Mascouche reçoit dans les trente (30) jours de la transmission de cette réclamation détaillée, les paiements de remboursement en provenance de la MRC et ce, jusqu'à concurrence de la dépense décrétée par le règlement numéro 119;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la Ville de Mascouche, la somme de 74 782,38\$ conformément à l'article 9 de l'annexe « D » du règlement d'emprunt numéro 119 de la MRC Les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-029 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 74 782,38\$, poste budgétaire 2610-421 « *Stabilisation Berges Mascouche* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7327-03-10 Renouvellement des assurances générales

CONSIDÉRANT QUE les polices d'assurances générales 2009-2010 arrivent à échéance le 14 avril 2010;

CONSIDÉRANT la soumission de la firme Lemieux Ryan & Associés, datée du 8 mars 2010, énonçant les garanties pour la période du 14 avril 2010 au 14 avril 2011;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission de la firme Lemieux Ryan & Associés, datée du 8 mars 2010, pour le renouvellement des polices d'assurances générales, au montant de 21 495,00\$, excluant la taxe provinciale, soit et est acceptée.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer tout document afin de donner plein effet à la présente.

QUE le certificat de crédit n° 2010-030 émis par le trésorier pour une somme n'excédant pas 21 495,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-420 « *Assurances* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7328-03-10 Publicité dans les journaux locaux – Sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de sécurité incendie recommandent

au conseil de préparer, quatre fois dans année, une publicité pour la prévention en sécurité incendie;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à réserver quatre (4) fois par année, deux demi-pages, 4 couleurs process dans La Revue et Le Trait d'Union au tarif de 835,00\$, excluant les taxes, pour La Revue et 725,00\$, excluant les taxes, pour Le Trait d'Union, et ce, pour chacune des parutions de la publicité pour la prévention en sécurité incendie.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-031 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 6 240,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-341 « *Publicité – Information* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7329-03-10 Adoption d'une résolution afin de ratifier la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement # 97-29

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'un avis de la date, de l'heure, du lieu et de l'objet de l'assemblée a été publié dans le journal Le Trait d'Union, édition du 27 février 2010;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins ratifie la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement # 97-29 modifiant le schéma d'aménagement révisé, tenue le mardi 9 mars 2010, à 17 h 45, au bureau de la MRC Les Moulins situé au 148, rue Saint-André à Terrebonne.

ADOPTÉ

7330-03-10 Adoption du règlement #97-29 modifiant le règlement #97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de redéfinir le développement aux environs des secteurs Seigneurie Du Chêne à Mascouche et Angora à Terrebonne

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement n° 97-29 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de redéfinir le développement aux environs des secteurs Seigneurie Du Chêne à Mascouche et Angora à Terrebonne.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

7331-03-10 Examen et approbation – Demande de conformité de la CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), une demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur une partie du lot 2 124 267 du cadastre du

Québec, circonscription foncière de Terrebonne, visant à compléter celle émise par la Commission au dossier 340012 et à régulariser l'aménagement d'une portion du tronçon de la piste cyclable à l'extérieur de l'aire autorisée, l'aménagement d'un stationnement incitatif pour les usagers de la piste cyclable, l'installation de tables de pique-nique, de panneaux indicateurs et de supports à vélo;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricole*, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) aimerait obtenir la recommandation de la MRC Les Moulins en regard des critères formulés à l'article 62 de ladite loi tout en tenant compte du schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire ;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins ont examiné et approuvé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, la demande de la Ville de Terrebonne transmise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), relativement au dossier numéro 365345, soit l'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur une partie du lot 2 124 267 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, visant à compléter celle émise par la Commission au dossier 340012 et à régulariser l'aménagement d'une portion du tronçon de la piste cyclable à l'extérieur de l'aire autorisée, l'aménagement d'un stationnement incitatif pour les usagers de la piste cyclable, l'installation de tables de pique-nique, de panneaux indicateurs et de supports à vélo;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

ADOPTÉ

7332-03-10 Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1001-115 et 1001-116 de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation les règlements de zonage numéros 1001-115 et 1001-116;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conformes aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire les règlements de zonage numéros 1001-115 et 1001-116 de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions des articles 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre des

certificats de conformité.

ADOPTÉ

7333-03-10 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

7334-03-10 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCA tenue le 11 mars 2010

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif agricole tenue le 11 mars 2010 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

7335-03-10 Conseil de l'Organisme de bassin versant des Mille-Îles (COBAMIL)

CONSIDÉRANT l'assemblée de fondation du conseil de l'Organisme de bassin versant des Mille-Îles (COBAMIL) prévu le 24 mars 2010;

CONSIDÉRANT la demande de la CAARUL de proposer des noms de représentants municipaux pour siéger au conseil d'administration;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate madame Denise Paquette et monsieur Stéphane Berthe pour participer à l'assemblée de fondation du conseil de l'Organisme de bassin versant des Mille-Îles (COBAMIL).

QUE le conseil devienne membre du COBAMIL en déboursant la somme de 300,00\$.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-032 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 300,00\$, poste budgétaire 2110-494 « *Administration - Associations* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7336-03-10 Demande de modification du parcours du circuit numéro 18

CONSIDÉRANT la demande faite par madame Carmela Argento impliquant la modification du parcours du circuit numéro 18 ou l'ajout d'un départ supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE la modification du parcours du circuit numéro 18 pénaliserait la clientèle en partance du terminus de retour vers leur domicile;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'un départ, en sens inverse du parcours régulier, représente une dépense de 20 000,00\$ sur une base annuelle;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont bien analysé la problématique;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins refuse de donner suite à la demande précitée.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Monsieur Jacques Caron, citoyen de Terrebonne, s'informe relativement aux discussions tenues lors de la dernière rencontre du comité de transport. Madame Micheline Mathieu, citoyenne de Terrebonne, informe les membres du conseil des discussions tenues lors des dernières rencontres du comité des soins palliatifs.

7337-03-10 Clôture de la séance

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Jean-Marc Robitaille, préfet

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier